



L'esprit du SCoT de Gascogne

De la stratégie à l'action

Syndicat mixte
SCoT
de Gascogne

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE GASCOGNE



Une stratégie pour changer le modèle d'aménagement de 396 communes*



— PETR du Pays d'Armagnac

— PETR du Pays d'Auch

— PETR du Pays Portes de Gascogne

* Depuis le 1^{er} mai 2023, la commune de Fontenilles a officiellement quitté le territoire du SCoT de Gascogne.

Approuvé le 23 février 2023, le SCoT de Gascogne est mis en œuvre au quotidien sur l'ensemble du territoire, à travers les documents de planification locaux, les projets d'aménagement et les articulations entre les différents projets, documents et programmes portés par les acteurs du territoire.

Le SCoT de Gascogne est le fruit du travail d'élus, représentant 13 Établissements Publics de Coopération Intercommunale du Gers (EPCI) auxquels ont été associés des acteurs institutionnels, des associations, le monde économique et les habitants. Cette stratégie d'aménagement du territoire inscrite à 2040, guide 396 communes et 180 000 habitants dans un changement de modèle nécessaire pour faire face aux effets du dérèglement climatique.

L'identité gersoise, fondée sur une ruralité authentique, vivace et innovante, constitue une valeur fédératrice du territoire avec son patrimoine agricole, naturel, bâti et historique.

Le SCoT de Gascogne, s'est saisi de cet atout comme un élément central de l'attractivité de ses territoires.

Le SCoT de Gascogne repose aussi sur sa situation géographique aux portes de la Nouvelle-Aquitaine, de la métropole toulousaine et de grandes agglomérations (Tarbes, Agen, Mont-de-Marsan, Montauban) et sur sa structuration territoriale autour d'Auch et d'un réseau de villes et villages qui fournissent aux habitants, logements, emplois, services, commerces et équipements.

Au-delà de promouvoir un nouveau modèle d'aménagement, l'ambition du SCoT de Gascogne, vise à mieux équilibrer les territoires du Gers. Aussi, il a la volonté d'accueillir 34 000 habitants supplémentaires, de créer 10 000 nouveaux emplois, tout en réduisant de 60 % la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) dans le respect des spécificités territoriales.

C'est pourquoi, ces objectifs chiffrés, sont, dans un premier temps, répartis par intercommunalité en fonction de leurs singularités, puis par niveaux d'armature dans et par chaque intercommunalité en permettant à chaque commune de pouvoir se développer... autrement.

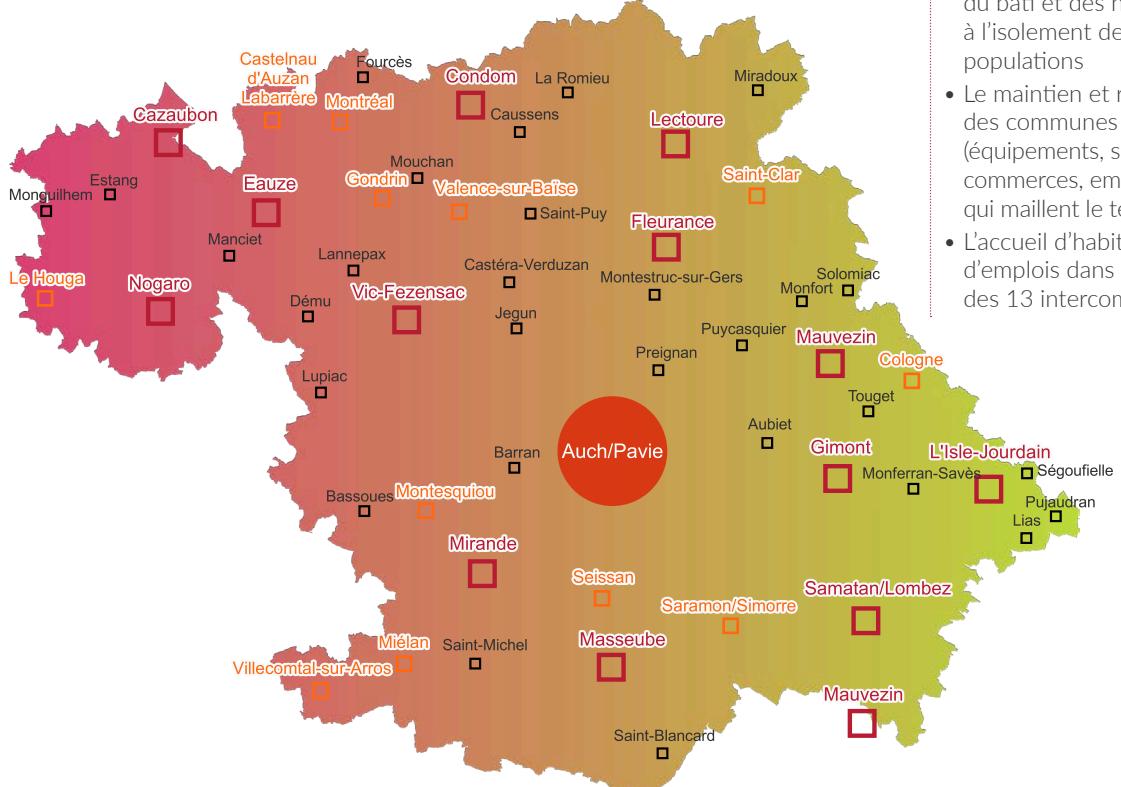


Le SCoT de Gascogne s'articule autour de 3 axes

- Valoriser les ressources et les spécificités du territoire pour répondre à la préservation du cadre de vie ;
- Positionner le territoire pour qu'il soit acteur de son développement vis-à-vis des dynamiques extérieures autant que vis-à-vis des dynamiques internes ;
- Promouvoir une organisation multipolaire, garante de proximité, de solidarité territoriale et de qualité de vie.



Un territoire où chaque commune a son rôle à jouer



ENJEUX

Organisation territoriale

- La lutte contre le mitage territorial de l'urbanisation facteur de dispersion du bâti et des habitants et à l'isolement de certaines populations
- Le maintien et renforcement des communes structurantes (équipements, services, commerces, emplois, habitants) qui maillent le territoire
- L'accueil d'habitants et d'emplois dans chacune des 13 intercommunalités

RÉPONSES

- Consolider le réseau territorial en s'appuyant sur un maillage de communes
- Reconnaitre un rôle, des fonctions et des responsabilités à chaque niveau de polarité :
 - Renforcer le rôle métropolitain et régional du pôle central - niveau 1 (2 communes)
 - Conforter les pôles structurants des bassins de vie du territoire - niveau 2 (13 communes)
 - S'appuyer sur les pôles relais - niveau 3 (12 communes)
 - Maintenir les pôles de proximité - niveau 4 - (29 communes)
 - Conforter les communes rurales et périurbaines en tant que lieux de vie niveau 5 (338 communes)
- Accueillir 34 000 habitants et 10 000 emplois en 23 ans

EFFETS ATTENDUS

- Participation de chaque commune au développement durable et équilibré du territoire
- Répartition géographique plus équilibrée de la croissance
- Renforcement de la solidarité territoriale
- Restauration de la capacité financière des communes structurantes à faire face aux charges de centralité
- Dynamisation des bassins de vie
- Proximité des équipements et services, commerces, emplois, etc
- Satisfaction des besoins des populations

L'armature urbaine, point d'appui du développement du territoire

● Renforcer le rôle métropolitain et régional du pôle central

□ S'appuyer sur les pôles relais

■ Conforter les pôles structurants des bassins de vie

□ Maintenir les pôles de proximité

■ Conforter les communes rurales et périurbaine en tant que lieu de vie

Un territoire « ressources »

ENJEUX

Paysages

- La valorisation et la promotion de la ruralité comme socle de l'identité territoriale
- La préservation d'un cadre de vie de qualité et attractif
- La conservation des paysages spécifiquement gersois
- La valorisation du patrimoine naturel et bâti emblématique au-delà des labels

Agriculture

- Le maintien d'une agriculture diversifiée, partie prenante du cadre de vie, des paysages, du patrimoine et de la ruralité

Ressource foncière

- La lutte contre l'artificialisation et la limitation des prélèvements sur les ENAF
- Le foncier en tant que ressource collective
- L'inscription du territoire dans le changement de modèle et dans la pérennisation des ressources

RÉPONSES

- Appliquer la séquence Éviter Réduire Compenser au paysage
- Améliorer la connaissance des composantes paysagères pour en révéler les richesses naturelles et bâties, mieux les protéger et les valoriser
- Concevoir l'intégration paysagère afin qu'elle participe à l'attractivité territoriale (préservation, valorisation des lignes de crête, franges urbaines, entrées de villes...)
- Améliorer la connaissance de la situation agricole pour révéler les secteurs à enjeux et écarter les entraves aux dynamiques existantes
- Urbaniser en intégrant l'activité agricole
- Anticiper le développement des exploitations
- Soutenir les productions de qualité et davantage les tourner vers les consommations locales
- Se saisir des outils disponibles et à venir pour réinvestir les villes et villages
- Construire les réflexions à partir des ressources
- Identifier un niveau de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) maximum en 20 ans : 2 073 ha
- Polariser et densifier les communes structurantes

EFFETS ATTENDUS

- Reconnaissance et réappropriation des espaces des territoires
- Conservation et lisibilité de l'identité territoriale
- Respect et amélioration du cadre de vie
- Renforcement de l'attractivité territoriale
- Valorisation de la diversité des modes et des filières de productions agricoles
- Enrayement du morcellement des terres agricoles
- Préservation du développement des exploitations
- Renforcement des circuits courts alimentaires
- Renforcement de l'attractivité territoriale
- Priorisation du développement dans le tissu déjà urbanisé
- Maîtrise de l'étalement urbain
- Arrêt de la dispersion de l'urbanisation
- Inscription du territoire dans la trajectoire ZAN
- Restauration de la capacité financière des communes structurantes à faire face aux charges de centralité
- Retour de la qualité de vie dans les centres bourgs



Valoriser les spécificités territoriales pour préserver le cadre de vie et lutter contre le dérèglement climatique

Un territoire « ressources »

ENJEUX

Ressource en eau

- La fragilité de la ressource en eau, en quantité (approvisionnement) et en qualité (pollutions agricoles, domestiques, urbaines...)
- La durabilité du système Neste
- L'adaptation des usages et pratiques face aux effets du dérèglement climatique

Ressource écologique

- La préservation et valorisation de la richesse et diversité des ressources naturelles
- La connaissance de la biodiversité ordinaire en complément de la biodiversité remarquable
- La garantie du fonctionnement écologique déterminant pour assurer le cycle de vie des espèces et les services écosystémiques qui en découlent

Ressource énergétique et dérèglement climatique

- Des efforts à produire pour atténuer les impacts de l'activité humaine et adapter les pratiques et pour lutter contre les effets du dérèglement climatique
- L'identification des potentiels d'énergie renouvelable pour les développer

RÉPONSES

- Se saisir des dispositifs disponibles et à venir pour faire évoluer les pratiques et les usages pour réduire les pollutions
- Inventorier et protéger les zones humides et leur zone d'alimentation en eau
- Développer les territoires en fonction de la quantité d'eau disponible et à venir
- Optimiser tous les usages de l'eau

- Identifier et qualifier les éléments constitutifs de la Trame verte et bleue
- Localiser, renforcer, préserver et restaurer les continuités écologiques pour maintenir les habitats naturels, leur biodiversité et le fonctionnement écologique des milieux
- Identifier et protéger les forêts pour maintenir et renforcer leur rôle multifonctionnel

- Mieux identifier et apprécier les risques naturels et technologiques et se saisir des outils existants et à venir pour y faire face
- Phaser la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre au regard des réflexions énergétiques existantes
- Encourager la performance énergétique et climatique des bâtiments
- Développer les ENR en y intégrant les autres enjeux (écologique, paysager et patrimoniaux, sociaux...)

EFFETS ATTENDUS

- Sécurisation et préservation de la ressource en eau pour tous les usages
- Garantie de la qualité et la quantité de la ressource en eau nécessaire au fonctionnement du territoire
- Évolutions et optimisation des usages et pratiques pour faire face aux effets du dérèglement climatique

- Reconnaissance et réappropriation du patrimoine naturel
- Renforcement de l'utilisation des outils de préservation du patrimoine naturel
- Réalisation de l'aménagement en cohérence et dans le respect de la qualité des milieux naturels, des espèces et de leurs besoins de connectivité
- Valorisation des milieux boisés dans leurs dimensions multiforme, multiservice et multi-usages
- Renforcement de l'attractivité du territoire

- Identification de la vulnérabilité au dérèglement climatique et adaptation du territoire aux risques présents et futurs
- Sauvegarde de la ressource en eau
- Intégration de l'énergie à l'aménagement
- Renforcement de l'attractivité du territoire par le développement des ENR
- Protection des habitants et des biens face aux risques naturels et industriels



Territoire acteur de son développement

ENJEUX

Coopération territoriale

- L'intégration du Gers, territoire limitrophe aux régions de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine, à l'interface de Toulouse, Montauban, Agen, Mont-de-Marsan et Tarbes

Emplois

- La mise en réseau de l'activité présente dans l'économie avec les autres pans de l'économie (industrie, agriculture, tourisme, commerces, services, économie sociale et solidaire ...)

Accessibilité externe

- Le désenclavement permettant de contribuer aux ambitions et à l'attractivité régionale et interrégionale
- Le renforcement et l'amélioration des réseaux de communication (routiers, ferrés ou numériques) et faciliter les mobilités économiques

Commerces

- Le développement en commerces pour répondre à l'ambition démographique
- Le renforcement d'une offre commerciale de proximité en complément des commerces de périphérie

RÉPONSES

- Poursuivre, renforcer et développer les collaborations existantes avec les territoires en traduisant la stratégie du SCoT
- Lier le développement de l'économie présente dans l'économie avec les autres pans de l'économie (industrie, agriculture, tourisme, commerces, services, économie sociale et solidaire ...)
- Améliorer, renforcer et maintenir les infrastructures existantes pour faciliter l'accès aux autoroutes, futures gares LGV et aéroports depuis et vers le territoire
- Renforcer le rôle des gares ferroviaires en tant que pôle d'échange multimodal et point d'appui du développement urbain
- Développer le fret ferroviaire et le numérique
- Maintenir et structurer l'offre commerciale à partir de l'armature urbaine, et l'adapter aux besoins de consommation quotidiens, hebdomadaires et occasionnels
- Promouvoir les complémentarités entre les différents types de commerces
- Densifier et optimiser les zones commerciales existantes ; en créer en fonction des besoins à couvrir et de l'armature urbaine

EFFETS ATTENDUS

- Complémentarité et articulation du Gers avec les territoires voisins
- Création de synergies économiques avec les territoires environnants
- Renforcement de l'attractivité et de la compétitivité
- Développement de l'emploi industriel et productif
- Soutien à l'emploi présentiel en lien avec la qualité de vie
- Dynamisation de l'écosystème des acteurs de l'économie
- Mise en synergie des secteurs et des atouts
- Renforcement de l'attractivité et de la compétitivité
- Optimisation du foncier économique
- Renforcement des communes structurantes
- Dynamisation des bassins de vie
- Facilitation des déplacements entre le Gers et les territoires voisins
- Participation du territoire à la réduction des gaz à effet de serre
- Efficacité des déplacements
- Revitalisation des centres-bourgs
- Renforcement des communes structurantes
- Amélioration de l'attractivité
- Diminution de l'évasion commerciale
- Complémentarité de l'offre
- Dynamisation des bassins de vie



Agir sur les dynamiques internes et externes

Un territoire des proximités

ENJEUX

Habitat

- Le rééquilibrage entre la surreprésentation des maisons individuelles et les autres types de logements
- Le réinvestissement des logements vacants et du parc de logements vieillissant
- Le développement et l'augmentation du parc locatif
- L'adaptation des logements à la croissance démographique et aux besoins multiples et diversifiés des habitants
- L'accueil de nouveaux habitants pour renouveler la population

Equipements et services

- La diversification et le rééquilibrage des équipements et des services adaptés au développement démographique
- L'accessibilité facilitée aux équipements et services particulièrement dans les secteurs ruraux
- Le développement des équipements et services de soins et de santé

Mobilités internes

- Le travail sur une offre de mobilités complémentaires et alternatives permettant de limiter l'usage exclusif de la voiture individuelle

RÉPONSES

- Produire 24 520 logements en 23 ans
- Proposer une offre variée et complémentaire de logements

- S'appuyer sur l'armature urbaine pour conforter le niveau de qualité et le maillage des équipements et services
- Développer les équipements et services de proximité
- Impulser de nouveaux modes de services

- Renforcer les axes majeurs
- Développer les mobilités sous toutes leurs formes
- Promouvoir l'intermodalité et faciliter des rabattements vers des pôles d'échanges multimodaux
- Mixer les fonctions urbaines pour réduire les distances d'accès
- Limiter le déplacement

EFFETS ATTENDUS

- Remise sur le marché de logements vacants
- Réhabilitation d'ensembles immobiliers
- Revalorisation des centres bourgs
- Production de logements de tailles, statuts, nature et de formes variées adaptés aux besoins
- Garantie du parcours résidentiel de l'habitant quel que soit son âge
- Sauvegarde des ENAF
- Garantie de recettes fiscales supplémentaires et optimisation des équipements
- Limitation des coûts de réseau
- Dynamisation des bassins de vie

- Préservation de la vitalité des équipements et des services
- Satisfaction des besoins de tous les habitants actuels et futurs, toutes générations confondues
- Amélioration de l'accessibilité aux équipements et services
- Renforcement de l'attractivité
- Dynamisation du bassin de vie

- Facilitation des déplacements
- Déseんclavement des secteurs les plus ruraux
- Développement de nouvelles mobilités durables, partagées, actives et solidaires
- Renforcement de l'attractivité
- Réduction des GES



Une organisation multipolaire, en réseau, garantissant proximité, solidarité territoriale et qualité de vie

Se saisir du SCoT pour en faciliter la mise en oeuvre

Le SCoT est notamment mis en œuvre à travers les projets d'urbanisme locaux (communaux ou intercommunaux) qui doivent s'inscrire dans ses orientations et objectifs.

Le SCoT de Gascogne, en tant que document pivot, a donc intégré l'ensemble des stratégies supérieures (SRADDET, SDAGE...) permettant ainsi aux projets d'urbanisme locaux de ne pas avoir à le faire.

La déclinaison du SCoT de Gascogne dans les documents et projets locaux ne se résume pas à l'intégration des objectifs chiffrés. Elle doit viser à assimiler l'ensemble des sujets développés dans le SCoT afin que les stratégies, plans et programmes locaux les prennent en compte et contribuent à mettre en œuvre le changement de modèle d'aménagement.

Dans le cadre d'un projet d'urbanisme local, quel que soit son périmètre, le SCoT de Gascogne est un élément à part entière du diagnostic, de la stratégie et de sa traduction opérationnelle.

Aussi, les réflexions doivent s'appuyer sur l'ensemble des pièces constituant la stratégie d'aménagement :

- le diagnostic pour objectiver des éléments de diagnostic du projet local
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) pour s'assurer que le projet local n'est pas contraire à la stratégie supra
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui constitue un guide pour construire le projet d'urbanisme à chaque étape, du diagnostic aux dispositions réglementaires

En se reposant sur les dispositions du SCoT, toute mauvaise surprise en cours de procédure devrait être évitée, notamment des reprises chronophages et couteuses, d'éléments qui amèneraient à réévaluer les enjeux, reconsiderer les réflexions et les rédactions engagées.

Programmes d'équipement (Etat, collectivités, établissements et services publics)

SRADDET Occitanie 2040

SDAGE, SAGE, PGRI, SRC

Chartes de PNR...

SCoT Intégrateur

PLU/i, carte communale, PCAET, PLH, projets > 5 000 m² de SP, opérations foncières et d'aménagement, autorisations d'urbanisme commercial...



Une structuration au service de la construction des projets d'urbanisme

> Plusieurs niveaux de lecture pour appréhender et mettre en œuvre le SCoT de Gascogne

La pièce maîtresse du SCoT de Gascogne est le DOO puisqu'il constitue le volet réglementaire du SCoT et qu'il est opposable juridiquement. Sa construction traduit, point par point, le projet politique inscrit dans le PADD dont chaque orientation donne lieu à une traduction réglementaire.

C'est à travers des prescriptions et des recommandations que le DOO définit les modalités d'application des orientations d'aménagement portées par le PADD.

> Des prescriptions qui garantissent la mise en œuvre du SCoT

Les prescriptions constituent des mesures strictement opposables dans un rapport de compatibilité aux documents infra et aux projets d'aménagement. Celles du SCoT de Gascogne guident les réflexions à mener dans de telles démarches. Elles balisent le travail, en indiquant les éléments nécessaires au diagnostic, et en permettant d'affiner les enjeux locaux pour construire les PADD en cohérence avec la stratégie choisie par 396 communes du Gers. Elles indiquent aussi des leviers opérationnels et réglementaires pour concrétiser la mise en œuvre du SCoT, notamment pour concevoir les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation). Aussi, c'est de la lecture attentive des prescriptions que découle le travail qu'il convient de réaliser.

Les prescriptions du SCoT de Gascogne sont de deux types :

- Celles dont la rédaction exprime les attendus dans le cadre de la construction du diagnostic des projets d'urbanisme et de la déclinaison opérationnelle. Ces prescriptions, au-delà de demander d'identifier, repérer, inventorier... visent à localiser, caractériser, qualifier, hiérarchiser, dénombrer... pour traduire concrètement et réglementairement la demande du DOO qui cherche à préserver, protéger, valoriser, restaurer...
- Celles dont la rédaction exige de creuser les sujets dans le cadre de la construction du diagnostic des projets d'urbanisme et dans la déclinaison opérationnelle. Ces prescriptions, au-delà de demander d'analyser l'existant, les besoins... visent à construire et affiner la connaissance locale pour traduire concrètement et réglementairement la demande du DOO qui cherche à maintenir, développer, favoriser, planifier, équiper, prioriser, protéger, valoriser, restaurer ...

Les prescriptions, qui ne sont pas traitées ou ne peuvent pas être déclinées, nécessitent une justification argumentée.

> Des recommandations qui facilitent la mise en application des objectifs du PADD du SCoT de Gascogne

Les recommandations sont des mesures incitatives ou indicatives ayant un caractère optionnel non opposable mais aidant à la mise en application des objectifs du PADD. Elles invitent les porteurs de projet à adopter une posture ou à utiliser un outil dans le cadre d'une politique d'aménagement ou d'urbanisme.

Elles sont de deux natures :

- celles en lien avec la planification qui peuvent être mises en application par les documents infra et les projets d'urbanisme
- celles qui ne relèvent pas de la planification mais facilitent la mise en œuvre du SCoT de Gascogne



Le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, un partenaire essentiel à mobiliser tout au long des procédures.



Syndicat mixte
SCOT
de Gascogne

Syndicat mixte du SCOT de Gascogne
ZI ENGACHIES
11 rue Marcel Luquet
32 000 AUCH
Tél. 05 62 59 79 70
contact@scotdegascogne.com
www.scotdegascogne.com

Des territoires, un avenir

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE GASCOGNE